



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Conseil d'Etat CE  
Staatsrat SR

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg  
T +41 26 305 10 45, F +41 26 305 10 48  
[www.fr.ch/ce](http://www.fr.ch/ce)

Aux médias accrédités auprès  
de la Chancellerie d'Etat

*Fribourg, le 6 avril 2016*

Communiqué de presse

---

### Des comptes 2015 positifs grâce à des revenus exceptionnels

*Avec un excédent de 24 millions de francs, les comptes 2015 de l'Etat de Fribourg sont positifs. Ce résultat réjouissant s'appuie en particulier sur des revenus exceptionnels substantiels et une bonne maîtrise des dépenses. Déterminé à maintenir le cap, le Conseil d'Etat se montre confiant pour relever les défis à venir.*

Dans sa séance du 23 février 2016, le Conseil d'Etat a arrêté les résultats des comptes 2015 de l'Etat de Fribourg. Ils se présentent ainsi :

- > un excédent de revenus du compte de résultats s'élevant à 24 millions de francs (2014 : excédent de revenus de 0,2 million de francs) ;
- > un excédent de dépenses de 126,7 millions de francs au compte des investissements (2014 : 117,4 millions de francs) ;
- > un excédent de financement de 4,2 millions de francs (2014 : insuffisance de financement de 4,9 millions de francs) ;
- > un degré d'autofinancement de 103,3 % (2014 : 95,8%).

Compte de résultats	Comptes 2015	Budget 2015	Variations	Comptes 2014
	en millions de francs	en millions de francs	en millions de francs	en millions de francs
Revenus	<b>3398,7</b>	3258,6	+ 140,1	3247,5
Charges	<b>3374,7</b>	3258,4	+ 116,3	3247,3
Excédent de revenus / de charges (-)	<b>24,0</b>	0,2	+ 23,8	0,2

## I. Des revenus à la hausse grâce à des recettes exceptionnelles

En matière de revenus, la situation se présente comme suit :

<b>Revenus</b>	<b>Comptes 2015</b>	<b>Budget 2015</b>	<b>Comptes 2014</b>	<b>Budget 2015</b>	<b>Variations par rapport au</b>	
					en millions de francs	en millions de francs
Fiscalité cantonale	<b>1266,2</b>	1194,7	1169,0	+ 71,5	+ 8,3	
Revenus des biens, taxes, émoluments	<b>412,9</b>	349,3	359,5	+ 63,6	+ 14,9	
Transferts	<b>1645,2</b>	1602,0	1626,1	+ 43,2	+ 1,2	
Autres (fonds, financements spéciaux, imputations internes)	<b>74,4</b>	112,6	92,9	- 38,2	- 19,9	
Total	<b>3398,7</b>	3258,6	3247,5	+ 140,1	+ 4,7	

Ce tableau appelle les remarques suivantes :

- > la progression des revenus de 140,1 millions de francs entre le budget et les comptes s'explique en grande partie par une croissance globale des recettes fiscales et de la part au bénéfice de la BNS. Par rapport à l'exercice 2014, la hausse des revenus représente quelque 4,7 %.
- > les produits de la fiscalité cantonale sont supérieurs au budget de 6 %, soit une hausse de 71,5 millions de francs. L'importante évolution du produit de l'impôt des personnes physiques ainsi que celui de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales est imputable dans les deux cas à un nombre restreint de contribuables et de sociétés, dont les montants exceptionnels n'ont pas pu être budgétisés ;
- > le poste « Revenus des biens, taxes, émoluments » présente un écart positif de 18,2 % par rapport au budget. Les trois quarts de cette amélioration s'expliquent par le versement de la part au bénéfice de la BNS de 48,5 millions de francs, alors qu'aucun versement n'était attendu au budget ;
- > la croissance constatée au poste des transferts provient en grande partie des revenus relatifs aux dédommagements de collectivités publiques, notamment ceux liés à la participation de la HES-SO et aux contributions des cantons non universitaires, ainsi qu'aux subventions acquises, en particulier les parts communales concernant les EMS. La plupart de ces revenus correspondent à des dépenses supplémentaires dans les domaines concernés.
- > la diminution du poste « Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux » est due à des recours aux provisions moins importants que prévu.

## II. Des charges maîtrisées

Si l'on écarte les principales opérations de clôture, les charges totales sont dans la cible du budget. Les mesures d'économies décidées en 2013 ont contribué à contenir la croissance des dépenses en 2015. On constate toutefois que la marge de manœuvre entre le budget et les comptes reste très faible.

Charges	Comptes 2015	Budget 2015	Comptes 2014	Budget 2015	Variations par rapport au
					en %
Personnel	<b>1192,4</b>	1185,6	1182,0	+ 6,8	+ 0,9
Transferts	<b>1565,6</b>	1539,3	1546,0	+ 26,3	+ 1,3
Consommation de biens et services	<b>334,5</b>	339,8	328,2	- 5,3	+ 1,9
Amortissements	<b>110,0</b>	121,8	116,3	- 11,8	- 5,4
Charges financières et comptables	<b>33,3</b>	33,4	32,9	- 0,1	+ 1,2
Financements spéciaux	<b>138,9</b>	38,5	41,9	+ 100,4	+ 231,5
Total	<b>3374,7</b>	3258,4	3247,3	+ 116,3	+ 3,9

Ce tableau appelle les remarques suivantes :

- > les charges de personnel excèdent légèrement le budget de 6,8 millions de francs (+ 0,6 %). Cet écart s'explique d'une part par un surplus de 1,6 million de francs du coût du personnel enregistré dans le secteur spécifique de l'Université entièrement financé par des ressources extérieures, et d'autre part par des dépenses supplémentaires à l'Ecole d'ingénieurs et d'architectes également couvertes par des recettes externes. En tenant compte de ces deux éléments, les charges de personnel sont finalement très légèrement inférieures au budget ;
- > les subventions accordées sont en progression par rapport au budget en raison, d'une part, des conséquences du nouveau financement hospitalier, en particulier les dépenses liées aux hospitalisations hors canton, et d'autre part, d'une croissance bien plus importante que prévu au budget des subventions aux EMS ;
- > la variation exceptionnelle par rapport au budget du poste « Financements spéciaux » est due principalement aux opérations de clôture, en particulier à l'attribution de 48,5 millions de francs à la provision pour les risques liés aux versements de la part au bénéfice de la BNS.

### III. Des investissements entièrement autofinancés

	Comptes 2015	Budget 2015	Comptes 2014
	en millions de francs	en millions de francs	en millions de francs
Dépenses d'investissements	<b>164,4</b>	185,5	175,3
Dépenses d'entretien des bâtiments et des routes	35,3	34,8	34,2
<b>Total</b>	<b>199,7</b>	220,3	209,5
Autofinancement en % des investissements nets	<b>103,3</b>	80,5	95,8

Les dépenses du compte des investissements sont inférieures à ce qui avait été estimé au programme de l'année 2015 (- 11,4 %), en raison principalement des subventions d'investissements en retrait par rapport au budget, notamment dans les domaines des agglomérations, de l'énergie, des transports publics, des constructions rurales ou encore des conventions-programmes. Avec 199,7 millions de francs, les dépenses d'investissements et d'entretien réalisées se situent en-dessous de celles de l'exercice 2014 (- 4,7 %).

Les investissements nets des comptes (126,7 millions de francs) sont entièrement couverts par l'autofinancement qui atteint 130,9 millions de francs. Le degré d'autofinancement ascende ainsi à 103,3 %. L'Etat est donc en mesure de financer la totalité de ses investissements.

### IV. Des opérations de clôture pour anticiper les risques

Au vu des perspectives financières qui demeurent délicates et des défis à relever pour l'avenir, le Conseil d'Etat a décidé de consolider certaines provisions et d'en constituer de nouvelles, notamment :

- > 48,5 millions de francs pour anticiper les risques liés à une diminution éventuelle du versement relatif au bénéfice de la BNS. Le montant correspond au versement obtenu par l'Etat en 2015.
- > 23 millions de francs pour limiter les effets des augmentations importantes relatives aux charges du personnel. La fin de certaines mesures d'économies qui ont touché le personnel de l'Etat, l'augmentation prévue de la contribution de l'Etat-employeur à la Caisse de pension et les défis quant aux perspectives de cette dernière sont autant d'éléments qui vont peser lourdement dans le ménage de l'Etat dans les années à venir ;
- > 20 millions de francs pour atténuer les conséquences liées aux modifications législatives attendues découlant de la RIE III.

## V. Préparer l'avenir

Si l'excédent des comptes 2015 est essentiellement dû à des revenus exceptionnels, le Conseil d'Etat est satisfait de ce résultat qui lui permet de préparer l'avenir plus sereinement. Alors que le plan financier pour les années 2017 et 2018 présente des résultats fortement déséquilibrés, la constitution de certaines provisions contribuera à atténuer partiellement les effets des évolutions à venir. S'il ne prévoit pas d'introduire de nouvelles mesures d'économies, le Conseil d'Etat maintient son programme décidé en 2013, à l'exception des mesures concernant le personnel qui échoient à fin 2016. Raisonnables et pragmatiques, il poursuit ainsi son objectif de relever les défis futurs auxquels le canton devra faire face en veillant à maintenir des prestations de qualité.